

RAPPORT ARTICLE 29

-
*Informations issues des dispositions de l'article
29 de la loi relative à l'énergie et au climat du 8
novembre 2019*

-
GEMWAY ASSETS

Juin 2025

Table des matières

A.	Démarche générale de GEMWAY ASSETS	3
a.	Présentation résumée de la démarche générale de GEMWAY ASSETS	3
b.	Information des souscriptions	4
c.	Liste des produits financiers « article 8 » et « article 9 »	4
d.	Prise en compte des critères ESG	4
e.	Adhésion de l'entité	6
B.	Moyens internes déployés par GEMWAY ASSETS	6
a.	Ressources internes financières, humaines et techniques dédiées à la prise en compte des critères ESG	6
Moyens internes	6	
Moyens externes	8	
b.	Actions menées pour renforcer nos capacités internes.	8
C.	Démarche de prise en compte des critères ESG au niveau de la gouvernance de GEMWAY ASSETS .	9
a.	Connaissances, compétences et expérience ESG des instances dirigeantes	9
b.	Inclusion dans la politique de rémunération	9
c.	Intégration des critères ESG dans le règlement interne du conseil d'administration	9
D.	Stratégie d'engagement auprès des émetteurs ou des sociétés de gestion ainsi que sa mise en œuvre :	10
a.	Périmètre des entreprises concernées par la stratégie d'engagement	10
b.	Présentation de la politique de vote et bilan	12
Gouvernance	13	
Social	16	
Environnement	17	

c.	Bilan de la stratégie d'engagement mise en œuvre	18
d.	Décisions prises en matière de stratégie d'investissement	19
E.	Taxonomie européenne et combustibles fossiles	20
a.	Dans les activités conformes à la taxonomie de l'UE	20
b.	Dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles	20
F.	Stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux des articles 2 et 4 de l'Accord de Paris relatifs à l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre	21
a.	Objectif quantitatif à l'horizon 2030	21
b.	Eléments sur la méthodologie interne utilisée	21
c.	Quantification des résultats à l'aide d'au moins un indicateur.....	22
d.	Pour les entités gérant des fonds indiciels.....	23
e.	Rôle et usage de l'évaluation dans la stratégie d'investissement.....	23
f.	Changements intervenus au sein de la stratégie d'investissement en lien avec la stratégie d'alignement avec l'Accord de Paris.....	24
g.	Eventuelles actions de suivi	24
h.	Fréquence de l'évaluation	24
G.	Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité.....	24
a.	Mesure du respect des objectifs figurant dans la Convention sur la diversité biologique	25
b.	Analyse de la contribution à la réduction des principales pressions et impacts sur la biodiversité	25
c.	Mention de l'appui sur un indicateur d'empreinte biodiversité	25
H.	Démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques, notamment les risques physiques, de transition et de responsabilité liés au changement climatique et à la biodiversité	26
a.	Processus d'identification, d'évaluation, de priorisation et de gestion des risques liés à la prise en compte des critères ESG.....	26
b.	Description des principaux risques en matière environnementale, sociale et de qualité de la gouvernance pris en compte et analysés pour chacun de ces risques	27
c.	Fréquence de la revue du cadre de gestion des risques.....	27
d.	Plan d'action visant à réduire l'exposition du portefeuille de GEMWAY ASSETS aux principaux risques ESG pris en compte	27
e.	Estimation quantitative de l'impact financier des principaux risques en matière environnementale, sociale et de qualité de la gouvernance	28
f.	Indication de l'évolution des choix méthodologiques et des résultats.....	28
I.	Plan d'amélioration continue (points d'amélioration & actions correctrices)	29

A. Démarche générale de GEMWAY ASSETS

a. Présentation résumée de la démarche générale de GEMWAY ASSETS

GEMWAY ASSETS est une société de gestion indépendante créée en 2012 par Bruno Vanier et Michel Audeban. L'objectif principal de gestion est d'investir sur des valeurs de qualité à croissance pérenne dans les pays émergents. Il s'agit donc principalement de valeurs liées à la technologie et à la consommation. L'intuition sous-jacente est de bénéficier du développement de la consommation des classes moyennes dans les pays émergents.

GEMWAY ASSETS considère la gestion des risques ESG comme un élément constitutif de l'analyse fondamentale des entreprises et des Etats, complémentaire de l'analyse financière. Ainsi l'équipe de gestion prend en compte la note ESG et les informations sur les controverses fournies par le prestataire et procèdent systématiquement à une analyse environnementale, sociale et de gouvernance.

L'intégration des critères ESG dans le processus d'analyse permet à l'équipe de gestion de GEMWAY ASSETS de déterminer un portrait plus complet d'une société ou d'un pays et de prendre en considération, de façon systématique, tous les risques et toutes les opportunités associées à ces critères.

GEMWAY ASSETS réalise l'intégration des critères ESG par la prise en compte de ces éléments, notamment sur le plan du risque au même titre que les facteurs financiers traditionnels.

Année après année, GEMWAY ASSETS a formalisé sa politique ESG.

Tout d'abord, en 2015, GEMWAY ASSETS a signé les UN-PRI, puis rejoint le CDP (ex - Carbon Disclosure Project). Cette même année GEMWAY ASSETS a signé un partenariat avec Sustainalytics pour la fourniture de données extra-financières.

Puis, en 2017, GEMWAY ASSETS a choisi S&P Global Trucost pour calculer l'empreinte carbone de GemEquity (étendu depuis à l'ensemble des OPCVM gérés - à l'exception de l'OPC obligataire GemBond).

En 2018, GEMWAY ASSETS a mis en place une politique de vote.

L'ensemble de la SICAV GemFunds (GemEquity, GemAsia, GemChina et GemBond) est classifié SFDR article 8. Début 2020, nos trois fonds actions ont tous obtenu le label ISR de l'Etat français. En 2023, la labélisation ISR V2 de nos trois fonds a été renouvelée pour 3 ans. Toutefois, au vu des nouveaux critères de la labellisation ISR V3 (dont l'exclusion des sociétés dont les sièges sociaux sont en Afrique du Sud, aux Philippines ou au Vietnam), nous sommes contraints d'abandonner le label ISR pour les fonds GemEquity et GemAsia. Notre fonds GemChina continuera d'être labellisé ISR, sous réserve de validation par notre auditeur au deuxième trimestre 2025.

En 2024, nous avons décidé de mettre fin à notre collaboration avec Sustainalytics et S&P Global sur les fonds actions afin de travailler, dès janvier 2025, avec MSCI, l'un des leaders mondiaux de l'analyse ESG, dans le but de renforcer la qualité de nos évaluations ESG.

Concernant le risque environnemental et notamment le risque climatique, les OPCVM actions sont moins intenses en carbone car ils sont majoritairement investis dans des sociétés profitant du développement de la consommation de masse et des classes moyennes dans les pays émergents. La mesure a posteriori de l'intensité carbone moyenne des portefeuilles actions, basée sur les données MSCI, permet de valider le positionnement de l'OPCVM.

Initiatives généralistes	Initiatives environnement/climat	Initiatives sociales	Initiatives gouvernance
<input checked="" type="checkbox"/> PRI - Principles For Responsible Investment	<input checked="" type="checkbox"/> CDP - Carbon Disclosure Project (carbone)		

b. Information des souscriptions

En plus du label ISR, les moyens retenus pour informer les souscripteurs des fonds sur les critères E, S, G sont :

- Le reporting obligatoire
- Le reporting mensuel
- Le rapport ESG annuel
- Le code de transparence
- Les annexes 2 et 4 ainsi que l'article 10 de la réglementation SFDR pour nos fonds article 8
- La politique d'exclusion de GemEquity, GemAsia, GemChina
- La politique d'exclusion GemBond
- La politique et le rapport d'engagement actionnarial
- La politique de vote
- Le rapport d'exercice des droits de vote
- L'approche ESG-ISR de GEMWAY ASSETS

Tous ces documents sont disponibles sur notre site web : <https://www.gemway.com/>

c. Liste des produits financiers « article 8 » et « article 9 »

A fin décembre 2024, GEMWAY ASSETS gère près de 971 M€ :

Nom du fonds	Stratégie d'investissement	Catégorisation SFDR	Encours sous gestion
GemEquity	Actions globales émergentes	Article 8	803M€
GemAsia	Actions Asie hors Japon	Article 8	95M€
GemChina	Actions Chine	Article 8	53M€
GemBond	Dettes souveraines émergentes libellées en devise forte	Article 8	18M€

d. Prise en compte des critères ESG

100% des encours sous gestion gérés par GEMWAY ASSETS prennent en compte des critères

environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance.

- Pour les OPCs Actions :

La proximité avec les sociétés émergentes a permis à la société de gestion d'élaborer un système de notation interne basé sur 20 indicateurs qualitatifs et quantitatifs. En 2024, nous avons travaillé avec Sustainalytics, S&P Global (ex Trucost), MSCI et CDP comme base d'analyse extra financière. Leurs données complètent l'analyse fondamentale faite en interne.

GEMWAY ASSETS opère sur les marchés émergents où les standards sont différents du monde développé. Tout d'abord le niveau de reporting est plus faible. Il est important d'être en contact avec les entreprises afin d'obtenir les informations. Par ailleurs, de nombreuses sociétés sont nouvellement créées avec une prépondérance des fondateurs aux commandes. L'indépendance du conseil d'administration n'est pas nécessairement un indicateur parlant. Enfin, les pays émergents sont les producteurs du monde et ainsi les normes environnementales sont en deçà des normes occidentales.

La pondération des différents critères est la suivante :

Gouvernance : 43%

Liste de critères : qualité du management, profils des directeurs, risque réglementaire, parité des sexes, transparence de la communication avec les investisseurs, indépendance.

Social : 36%

Liste de critères : capital humain, taux de rotation des employés, taux de couverture de sécurité sociale, représentation des femmes dans la société, avantages sociaux, accidents du travail, bien-être au travail, heures de formation.

Environnement : 43%

Liste de critères : intensité carbone, taux de recyclage, gestion des ressources, consommation d'énergie, achat de crédit carbon, calcul des émissions GES, protection de la biodiversité.

Parmi les indicateurs financiers : rentabilité des fonds propres ; soutenabilité des cash flows ; qualité du bilan.

- Pour les OPCs Obligataires :

- **Pour les émetteurs souverains et quasi-souverains**, GEMWAY ASSETS se base sur le score de facteurs ESG (ESG Factor Score) calculé par Sustainalytics qui correspond à l'appréciation de la performance ESG d'un pays ajustée des tendances et événements.

La pondération des différents critères est la suivante :

- **Gouvernance : 50%**

Liste des critères : qualité des institutions, respect des droits et libertés, degré de paix et de sécurité, qualité des politiques gouvernementales, qualité de la réglementation, respect de l'état de droit, contrôle de la corruption, environnement des affaires.

- **Social : 35%**

Liste des critères : accès à l'eau, sécurité alimentaire, accès à l'électricité, espérance de vie, pourcentage de médecins par habitant, pollution de l'air, égalité de genre, taux de scolarisation, accès à internet.

- **Environnement : 15%**

Liste des critères : intensité carbone, intensité énergétique, utilisation des énergies renouvelables, indépendance énergétique, risque d'inondations, stress hydrique, protection des habitats naturels.

- **Pour les émetteurs ~~quasi-souverains et~~ privés**, GEMWAY ASSETS se base sur la notation de risque ESG (ESG Risk Rating) calculée par Sustainalytics qui correspond à la mesure du risque ESG sur la valeur d'entreprise.

La pondération des critères E, S et G varie en fonction des secteurs selon des analyses de matérialité spécifiques, mais l'évaluation du risque ESG est structurée pour chaque critère autour des facteurs suivants :

Gouvernance : la corruption, l'éthique des affaires, la sécurité des données, la gouvernance produit.

Social : les relations avec les communautés locales, les ressources humaines, le respect des droits humains, la santé et la sécurité au travail.

Environnement : la gestion des déchets, les émissions carbone, l'impact environnemental du produit, la protection et l'utilisation des territoires et de la biodiversité, l'utilisation des ressources naturelles.

e. Adhésion de l'entité

En L'ensemble de la SICAV GemFunds (GemEquity, GemAsia, GemChina et GemBond) est classifié SFDR article 8.

Début 2020, nos trois fonds actions ont tous obtenu le label ISR de l'Etat français. En 2023, la labélisation ISR V2 de nos trois fonds a été renouvelée pour 3 ans. Toutefois, au vu des nouveaux critères de la labellisation ISR V3 (dont l'exclusion des sociétés dont les sièges sociaux sont en Afrique du Sud, aux Philippines ou au Vietnam), nous sommes contraints d'abandonner le label ISR pour les fonds GemEquity et GemAsia.

Notre fonds GemChina continue d'être labellisé ISR, après validation par notre auditeur au deuxième trimestre 2025.

B. Moyens internes déployés par GEMWAY ASSETS

a. Ressources internes financières, humaines et techniques dédiées à la prise en compte des critères ESG

Moyens internes

Les 3 analystes-gérants, dont le président de GEMWAY ASSETS, assurent tous leur part d'analyse ESG. La conviction profonde de GEMWAY ASSETS est celle d'une analyse globale qui intègre le financier et l'extra-financier, afin d'éviter tout antagonisme. Les analystes-gérants effectuent des analyses, des

contrôles et des vérifications ISR dans le cadre de leurs fonctions.

L'équipe de gestion ESG a été renforcée en 2022 avec le recrutement de 2 analystes Rishabh Chudgar et Marion Raffard. Marion Raffard contribue à l'analyse et la notation ESG des sociétés et prend en charge l'engagement (votes et dialogue actionnarial) et les différents reportings.

L'analyse ESG de GEMWAY ASSETS s'appuie sur les entretiens propriétaires avec les sociétés (> 300 par an), chacun ayant une partie consacrée à l'ESG, mais aussi sur les données externes d'agences de notation extra-financière : Sustainalytics et S&P Global jusqu'en 2024 et principalement MSCI depuis 2024.

 <p>Bruno Vanier Analyste, Gérant Principal Président de Gemway Assets</p> <p>Plus de 30 ans d'expérience dont 7 en Asie</p> <p>Directeur de la gestion actions (2008-2011) chez Edmond de Rothschild</p> <p>Gérant actions chez Edmond de Rothschild en charge des marchés émergents (1995-2011)</p> <p>INSEAD / ESCP Europe Français</p>	 <p>Ariel Ying Wang Analyste, Gérante Chez Gemway depuis 2017</p> <p>18 ans d'expérience sur les marchés financiers (dont 7 sur les marchés émergents)</p> <p>Analyste gérante - actions globales à la Banque Transatlantique, Dubly Douilhet & Pastel (2007-2017)</p> <p>ESCP Europe Chinoise / Français</p>	 <p>Guillaume Riteau Analyste, Gérant dette EM Chez Gemway depuis 2021</p> <p>20 ans d'expérience sur les marchés financiers (dont 18 sur les obligations)</p> <p>10 ans d'expérience sur les marchés obligataires émergents</p> <p>Gérant obligataire chez PRO BTP Finance</p> <p>SKEMA Business School / CHIA Français</p>
 <p>Marion Raffard Analyste, ESG Chez Gemway depuis 2022</p> <p>2 ans d'expérience en analyse ESG chez BNP Paribas Asset Management</p> <p>NEOMA Business School Française</p>	 <p>Rishabh Chudgar Analyste Financier Senior Chez Gemway depuis 2022</p> <p>14 ans d'expérience en analyse financière (dont 10 sur le marché indien)</p> <p>Analyste financier chez ENAM (Mumbai - 2011-2020)</p> <p>ESCP Europe / FLAME University Indien</p>	

La RCCI, qui a la charge de la fonction Risques, Conformité et Contrôle Interne, est chargée d'animer et de coordonner la démarche ISR de la société. Le directeur général est aussi fortement impliqué dans la démarche d'investissement responsable, en assurant la relation avec les associations d'investisseurs, comme le PRI, l'AFG et les agences de notation ESG.

 <p>Michel Audeban Directeur Général de Gemway Assets</p> <p>Plus de 30 ans d'expérience dans la gestion d'actifs et dans le développement</p> <p>Directeur Commercial chez Edmond de Rothschild Asset Management</p> <p>Directeur Exécutif Commercial chez Fidelity</p> <p>Ingénieur INSA - IAE Aix Français</p>	 <p>Magali Morel RCCI - Admin Chez Gemway Assets depuis 2016</p> <p>14 ans d'expérience en tant que Responsable de l'équipe Gestion Produits chez La Financière de L'Echiquier</p> <p>La Sorbonne Française</p>
---	--

Moyens externes

GEMWAY ASSETS s'appuie sur des agences de notation ESG externes : Sustainalytics, S&P Global et MSCI pour l'analyse ESG :

- Sustainalytics : fournisseur de GEMWAY ASSETS depuis 2015 en données et notations environnementales, sociales et de gouvernance ; les notes de Sustainalytics sont actualisées au fil de l'eau (<http://www.sustainalytics.com>). Sustainalytics fournit des notes ESG, mais aussi une analyse des controverses, en détaillant leur degré de gravité, leur perception par les parties prenantes et leur évolution, selon la réactivité managériale de l'entreprise. Nous avons mis fin à notre collaboration avec Sustainalytics en 2024.

- S&P Global (ex Trucost) : prestataire de GEMWAY ASSETS depuis 2017 (empreinte carbone). En 2019, nous avons opté pour un accès direct à leur base de données. Ainsi, nous pouvons suivre en temps réel l'empreinte carbone de toute société cotée et donc de celles que nous avons en portefeuille. Nous communiquons deux fois par an une mesure de l'empreinte carbone de chaque fonds (www.capitaliq.spglobal.com). Nous avons mis fin à notre collaboration avec S&P Global en 2024.

- MSCI : fournisseur de GEMWAY ASSETS depuis 2024, MSCI répond à l'ensemble de nos besoins en matière de processus ESG. En effet, MSCI nous fournit les analyses et notations ESG des entreprises en portefeuille ainsi que de l'univers d'investissement. Nous utilisons également ses données pour contrôler les controverses et appliquer nos exclusions sectorielles. Enfin, MSCI nous permet d'accéder à des informations sur l'empreinte carbone et les enjeux climatiques, tant au niveau du fonds que des entreprises détenues.

- Sustainalytics : 5 704€ et 13 443€ en 2024
- S&P Global: 7 500€ par an
- Conseillers externes (données de marchés) : ≈ 22 k€ par an
- EY – Audit de renouvellement : 3 960€
- Contribution label ISR : 2 000€ par an
- Cotisations AFG : 9 197€
- Analyse interne et reporting : ≈ 468 k€ par an

Soit au total : ≈ 532 k€ en 2024.

b. Actions menées pour renforcer nos capacités internes.

En février 2022, l'ensemble des équipes GEMWAY a participé à une formation d'une demi-journée (suivie d'un déjeuner) consacrée à l'ESG.

Par ailleurs, nous avons recruté 2 analystes, Rishabh Chudgar et Marion Raffard, qui se focalise pour sa part sur tout ce qui concerne l'analyse ESG.

En 2023, l'ensemble des équipes GEMWAY a participé à une formation sur la lutte contre le blanchiment d'agent, le financement du terrorisme et les abus de marché, réalisée par un cabinet de conseil spécialisé.

En 2025, l'ensemble des équipes GEMWAY a participé à une formation sur la finance durable et l'ESG ainsi qu'une autre formation sur la lutte contre le blanchiment d'agent, le financement du terrorisme

et les abus de marché, organisées par le cabinet de conseil spécialisé AGAMA.

C. Démarche de prise en compte des critères ESG au niveau de la gouvernance de GEMWAY ASSETS

a. Connaissances, compétences et expérience ESG des instances dirigeantes

En février 2022, l'ensemble des équipes GEMWAY a participé à une formation d'une demi-journée (suivi d'un déjeuner) consacrée à l'ESG. La formation a été assurée par Ethifinance, spécialiste reconnu de l'ESG.

En juin 2023, l'ensemble des équipes GEMWAY a participé à une formation sur la lutte contre le blanchiment d'agent, le financement du terrorisme et les abus de marché, réalisée par un cabinet de conseil spécialisé.

En 2025, l'ensemble des équipes GEMWAY a participé à une formation sur la finance durable et l'ESG ainsi qu'une autre formation sur la lutte contre le blanchiment d'agent, le financement du terrorisme et les abus de marché, organisées par le cabinet de conseil spécialisé AGAMA.

Plusieurs membres de l'équipe, comme le directeur général ou encore la responsable de la conformité et du contrôle interne, sont alertés des évolutions réglementaires en lien avec des problématiques extra-financières par l'Association Française de Gestion.

Le directeur général est également fortement impliqué dans la démarche d'investissement responsable, assurant la liaison avec des associations d'investisseurs telles que le PRI, l'AFG et les agences de notation ESG

b. Inclusion dans la politique de rémunération

La rémunération variable est définie au regard de critères quantitatifs et qualitatifs. Une fiche d'évaluation individuelle annuelle est rédigée dans ce sens.

En effet, une partie de la rémunération des employés dépend de la performance ESG (de l'ordre de 15% selon les postes).

Plus ponctuellement, des enjeux ESG/ ISR spécifiques, comme le renouvellement du label ISR de l'ensemble de la gamme actions en février 2023, peuvent définir un objectif quantitatif à lui seul.

c. Intégration des critères ESG dans le règlement interne du conseil d'administration

Les critères ESG ne sont pas à ce stade inclus dans le règlement interne du conseil d'administration. Toutefois, GEMWAY ASSETS s'engage sur plusieurs plans, notamment sur le plan social / actionnariat :

- Dès l'origine, GEMWAY ASSETS a prévu la participation de l'ensemble des salariés présentant une ancienneté de plus de 3 ans, au capital de la société de gestion. L'objectif étant que chacun soit associé au capital et donc aux résultats de l'entreprise (4 salariés sur 11 sont au capital en 2024).
- Diversité / Mixité : La part féminine des employés est très élevée chez GEMWAY ASSETS avec 4 femmes sur 11 (soit 36%) à fin décembre 2024.
- GEMWAY ASSETS a développé une politique RSE qu'elle s'emploie à renforcer progressivement. Notre politique RSE, mise à jour début 2025, retrace les actions concrètes mises en place par GEMWAY ASSETS notamment sur l'aspect social et environnemental.

Lien vers la politique RSE de GEMWAY ASSETS :

https://www.gemway.com/ckeditor_assets/attachments/1073/Politique_RSE_2025_FR.pdf

D. Stratégie d’engagement auprès des émetteurs ou des sociétés de gestion ainsi que sa mise en œuvre :

a. Périmètre des entreprises concernées par la stratégie d’engagement

Gemway Assets est une société dont le process d’investissement repose essentiellement sur l’analyse fondamentale des entreprises et la proximité avec le terrain. Les équipes de gestion procèdent à plus de 350 entretiens annuels avec les entreprises émergentes intégrant des sujets ESG si nécessaire. Depuis 2021, l’équipe de gestion organise également des entretiens spécifiquement dédiés à l’ESG.

En 2024, notre équipe de gestion a effectué 30 entretiens ESG avec des entreprises émergentes, soit 47% des entreprises en portefeuille de GemEquity, 52% des entreprises en portefeuille de GemAsia et 36% des entreprises en portefeuille de GemChina à fin décembre 2024.

L’engagement de Gemway Assets s’articule autour des piliers suivants :

- Surperformer de manière continue l’indice de référence sur deux critères sélectionnés (environnemental et gouvernance) ;
- Avoir au moins 20% d’investissement durable (cinq critères définis doivent être réunis) sur l’exercice 2024 ;
- Participer aux Assemblées Générales en votant conformément à notre Politique de vote, qui intègre des exigences ESG claires et ambitieuses ;
- Mener des entretiens individuels avec les entreprises en portefeuille sur leurs pratiques environnementales, sociales et de gouvernance ;
- Participer aux initiatives collectives d’actionnaires proposées par la plateforme d’engagement collaboratif UN-PRI.

Critères de surperformance

Depuis 2020, Gemway Assets s’engage à surperformer l’indice de référence pour l’ensemble des fonds gérés sur les deux indicateurs ESG suivants :

- **Intensité carbone WACI** (moyenne pondérée des intensités carbone, soit tonnes de CO2 par million d’euros de chiffre d’affaires - source : S&P Global et Gemway Assets), avec un taux de couverture minimum de 90%.
- **Taux de féminisation des Conseils d’Administration et de Surveillance** (source : sociétés - Gemway Assets), avec un taux de couverture minimum de 70%.

Le suivi de ces indicateurs est disponible dans le Rapport ESG annuel, mais également dans le Reporting Mensuel de chacun des fonds (tous accessibles sur notre site www.gemway.com).

Investissement durable

Depuis 2022, avec l’entrée en vigueur de la réglementation SFDR, tous les fonds de Gemway Assets

ont en plus un engagement sur l'investissement durable (SFDR Article 8).

Afin d'aller plus loin dans l'engagement et l'alignement, cinq critères supplémentaires ont été définis pour les fonds actions. Afin qu'un investissement soit considéré comme étant durable, les cinq critères suivants doivent être respectés :

- Publier les Scopes 1 et 2 ;
- Avoir un objectif zéro émission de carbone ;
- Avoir une intensité carbone (WACI) 20% en dessous de celle de l'indice ;
- Avoir au moins 20% de femmes dans la base employée ;
- Fournir au moins 20h de formation par an à ses salariés.

Les résultats de chaque critère et par fonds sont détaillés dans notre rapport ESG. **En 2024, nos fonds actions ont tous surperformé le seuil minimum fixé à 20% de titres respectant l'ensemble des cinq critères.**

Notre fonds obligataire, GemBond, également classifié article 8 SFDR, a sélectionné un critère environnemental et un critère social pour définir un investissement durable :

- **Être un pays avec une intensité carbone** (WACI) par habitant inférieure à celle de l'indice de référence ;
- **Être un pays considéré comme libre ou partiellement libre** par l'ONG Freedom House.

Les résultats de chaque critère sont détaillés dans notre Rapport ESG annuel. **En 2024, GemBond a surperformé son seuil minimum fixé à 30% de titres respectant ces deux critères.**

Dialogue actionnarial

Gemway Assets se réserve la possibilité de développer une action de dialogue actionnarial sur un sujet E, S ou G si l'occasion le permet, c'est-à-dire si un sujet devient assez mûr pour être approfondi avec les entreprises investies. Par exemple, Gemway Assets pourrait lancer une initiative sur le thème de la formation, pour essayer de comprendre la dynamique de compétences à l'intérieur de l'entreprise et sa contribution à la bonne marche de l'entreprise et à la motivation des salariés.

Dans ce cadre, Gemway Assets choisit de s'engager dans trois champs d'application du dialogue actionnarial :

1. La collaboration avec des initiatives collectives d'actionnaires proposées par la plateforme d'engagement collaboratif des Principes d'Investissement Responsable (UN-PRI).
2. Des entretiens individuels avec des entreprises sur leurs pratiques environnementales, sociales ou de gouvernance.
 - **En 2024, nous avons effectué 30 entretiens dédiés à l'ESG.**
 - Par ailleurs, les 350 entretiens sociétés réalisés par l'équipe de gestion intègrent des sujets liés à l'ESG.
3. La discussion individuelle avec une entreprise à propos d'une controverse environnementale, sociale ou de gouvernance.

Ces initiatives s'ajoutent à la volonté de Gemway Assets de communiquer systématiquement son

souhait de favoriser la diversité dans les conseils d'administration, en poussant les entreprises à nommer des femmes administratrices.

Processus des actions engagement ESG

Les détails relatifs aux actions d'engagement ESG suivent un processus rigoureux. Lors de toute prise de contact, que ce soit par mail ou lors d'une réunion dédiée à l'ESG, une fiche est systématiquement créée. Cette fiche inclut les questions E, S et G auxquelles nous souhaitons que le management réponde, les personnes avec lesquelles nous échangeons, un compte rendu détaillé de la réunion, le degré de satisfaction ou encore les informations organisationnelles liées à l'échange. Cette prise de contact peut faire l'objet d'une amélioration ou d'une dégradation de la notation ESG de l'entreprise.

Un document interne recense les éléments principaux relatifs des actions d'engagement ESG individuelles, à savoir la demande formulée explicitement à l'émetteur, les objectifs E, S, G visés, le degré de réussite, la temporalité, les actions mises en œuvre ainsi que, le cas échéant, les mesures d'escalade entreprises. De même, pour les actions d'engagement ESG collectives, un document précise la classification selon les piliers E, S ou G, le degré d'implication de Gemway Assets.

Engagement et prise en compte des enjeux climatiques

Les entreprises de GemChina font l'objet d'un suivi de leur plan de transition climatique. Ce document de suivi prend en compte l'engagement des entreprises auprès d'organisations de validation de plans de transition alignés avec les Accords de Paris, telles que le SBTi. Ce document de suivi tient également compte de leur secteur d'activité, notamment des secteurs à fort impact. Pour les entreprises ne s'étant pas encore engagées auprès d'une organisation reconnue mais disposant d'un plan de transition, nous évaluons en interne la complétude et la faisabilité des plans de transition proposés par les entreprises.

Les entreprises opérant dans des secteurs à fort impact climatique et ne disposant pas de plan de transition satisfaisant font l'objet d'actions d'engagement ESG de la part de la société de gestion.

b. Présentation de la politique de vote et bilan

Afin de clairement montrer notre engagement en matière de Politique de vote, au sein de Gemway Assets, **nous nous engageons à exercer notre droit de vote au minimum lors des deux tiers des AG des sociétés dans lesquelles les fonds sont investis.**

Étant donné l'analyse rigoureuse appliquée à chaque société dont les fonds de Gemway Assets deviennent actionnaires, la qualité de la gouvernance de celles-ci est meilleure que dans l'univers d'investissement. La société de gestion investit dans des entreprises qui créent de la valeur pour leurs actionnaires.

En conséquence, il n'existe pas a priori de raisons fondamentales à être en opposition avec le management sur les résolutions que ce dernier demande d'approuver lors des assemblées générales des actionnaires. Il s'agit ainsi des décisions entraînant une modification des statuts, de l'approbation des comptes et l'affectation des résultats, de la nomination et la révocation des organes sociaux, de la désignation des contrôleurs légaux des comptes.

Gemway Assets étudie avec attention toute résolution défavorable aux intérêts de la société ou ceux

des actionnaires minoritaires et se montre particulièrement vigilante sur ces différents points :

Gouvernance

Actions sans droit préférentiel de souscription : Nous nous opposons a priori à l'émission d'actions sans droit préférentiel de souscription pour les personnes déjà actionnaires. Nous estimons que ce type d'émission peut entraîner une dilution de la valeur de leurs actions, une diminution du contrôle et des bénéfices par action, ainsi qu'un impact sur la valeur future de l'entreprise. Dans une logique du développement d'un actionariat de long terme, nous encourageons la mise en place d'outils de fidélisation, sous réserve que ces outils soient accessibles à tous les actionnaires et encadrés dans leur application.

Mesures anti-OPA : Nous nous opposons a priori aux augmentations de capital en cas d'OPA et à toutes autres mesures anti-OPA, que nous estimons souvent contraires aux intérêts des actionnaires. En cas de proposition de mesures particulières, nous analyserons les conditions spécifiques de la société et de ses parties prenantes. Seuls les mécanismes qui permettraient d'obtenir une meilleure valorisation de l'offre et/ou d'assurer l'égalité de traitement des actionnaires pourront être envisagés.

Rachat d'actions : Gemway n'est pas favorable à l'autocontrôle par rachat d'actions. En effet, celui-ci donne souvent un pouvoir indu aux dirigeants de l'entreprise. Par exemple, lorsque la société indique son intention d'utiliser l'autorisation de rachat d'actions (sans annulation de titres) en période d'offre publique, nous considérons que le rachat d'actions devient une mesure anti-OPA et le vote sera négatif. Sinon, en ce qui concerne le rachat d'actions avec annulation des titres, Gemway est plutôt favorable dans la mesure où il ne pénalise pas les investissements futurs de la société.

Bons de souscriptions d'actions : Nous nous opposons a priori aux émissions de bons de souscriptions d'actions (BSA) ou tout autre titre donnant accès au capital au profit exclusif d'une catégorie d'actionnaires (par exemple les salariés), entraînant ainsi une dilution des autres actionnaires. En effet, l'émission de ce type d'actions peut entraîner une dilution de la participation, une réduction de la valeur par action, un impact sur le contrôle et des déséquilibres d'intérêts au sein de l'entreprise.

Approbaton des comptes de la société et des auditeurs : Nous nous opposons a priori à l'approbaton des comptes de la société et des auditeurs en cas d'inquiétude sur les comptes présentés ou les procédures d'audit utilisées. La qualité de l'information financière et extra-financière sera déterminante dans notre décision de vote sur les comptes. Une information insuffisante pourra entraîner une abstention voire un vote négatif.

Choix et rémunération des commissaires aux comptes : Nous nous opposons a priori à l'approbaton des résolutions liées aux honoraires de conseil jugés excessifs par rapport à ceux d'audit, ainsi qu'aux commissaires aux comptes/auditeurs ayant déjà exercé des fonctions

dirigeantes dans la société. En effet, afin d'assurer la qualité et l'indépendance de la vérification des comptes, nous souhaitons éviter toute situation de conflits d'intérêts. À cet égard, nous encourageons la rotation régulière des commissaires aux comptes et nous exigeons que la durée du mandat des commissaires soit communiquée aux investisseurs et qu'elle n'excède pas 24 ans.

Indépendance : Nous nous opposons a priori à l'élection de membres non-indépendants (sauf le CEO) si au moins 50 % du conseil d'administration n'est pas indépendant pour les sociétés non contrôlées, et au moins un tiers pour les sociétés contrôlées, à l'issue de l'élection. En tant qu'actionnaires, l'indépendance du conseil d'administration est un point crucial de la bonne gouvernance. En effet, une indépendance suffisamment importante garantit une prise de décision objective, une surveillance efficace de la direction, une amélioration de la transparence et de la responsabilité, une protection des intérêts des actionnaires minoritaires et le renforcement de la confiance des investisseurs.

Un administrateur sera considéré comme non-indépendant s'il répond à un ou plusieurs des critères ci-dessous (liste non exhaustive) :

- Un administrateur considéré comme non-indépendant par l'entreprise ;
- Un employé ou cadre de l'entreprise ou proche parent de ceux-ci ;
- Un administrateur qui reçoit une rémunération variable liée à la performance du groupe ;
- Un administrateur dont le mandat dépasse douze ans (ou moins si prescrit par le code de gouvernance local) ;
- Un représentant d'un actionnaire important de l'entreprise (>5% du capital social ou des droits de vote) ;
- Un administrateur qui fournit des services professionnels à l'entreprise ou à une société affiliée à l'entreprise dont la valeur transactionnelle est considérée comme matérielle ;
- Un client, fournisseur, créancier, banquier ou autre entité avec laquelle l'entreprise entretient une relation transactionnelle/commerciale importante ;
- Un administrateur qui a des mandats croisés avec des membres du Comité exécutif ou toute personne occupant des fonctions comparables ;
- Un fondateur/cofondateur/membre de la famille fondatrice de l'entreprise ;
- Un ancien dirigeant (délai de cinq ans).

Nous nous opposons à priori à l'élection de membres non-indépendants dans les divers comités :

- Si le comité d'audit n'est pas composé à 100 % de membres indépendants à l'issue du vote. En effet, une information financière et extra-financière sincère, complète et transparente est essentielle à l'exercice du droit des actionnaires. Nous encourageons donc les entreprises en portefeuille à ne nommer que des administrateurs indépendants dans leur comité d'audit ;
- Si le comité de rémunération n'est pas composé d'au moins 50 % de membres indépendants à l'issue du vote. En effet, nous pensons qu'une part suffisante d'administrateurs indépendants au sein du comité de rémunération permet un meilleur alignement des rémunérations des

principaux dirigeants et des administrateurs avec les intérêts à long terme de l'entreprise, de ses actionnaires et de ses autres parties prenantes ;

- Si le comité de nomination n'est pas composé d'au moins 50 % de membres indépendants à l'issue du vote. Le comité de nomination a pour principales responsabilités de rechercher et de proposer des candidats compétents et disponibles pour le conseil et la direction générale. Nous sommes convaincus qu'une part suffisante d'administrateurs indépendants au sein du comité de nomination permettra de mettre en évidence les compétences et les talents manquants nécessaires à l'amélioration du fonctionnement du conseil d'administration.

Cumul des mandats

Nous nous opposons a priori à la réélection d'un membre du conseil d'administration s'il siège plus de 3 mandats ou, à défaut, pendant plus de 9 ans au sein du conseil d'administration à l'issue du vote, sauf pour les fondateurs, cofondateurs, membres de la famille fondatrice ou le CEO. Nous pensons que la limitation des mandats consécutifs favorise un renouvellement du conseil d'administration, prévient des conflits d'intérêts, maintient l'efficacité du conseil d'administration et encourage la diversité et la transparence.

Nous nous opposons a priori à l'élection ou à la réélection d'un membre du conseil d'administration s'il siège dans plus de 4 conseils d'administration en même temps à l'issue du vote. En effet, cette mesure permet d'éviter les conflits d'intérêt potentiels et d'améliorer l'engagement de l'administrateur envers son rôle au sein du conseil d'administration. Par ailleurs, nous serons particulièrement vigilants à l'assiduité et au taux d'absentéisme des directeurs cumulant plusieurs mandats et nous prendrons en compte ces informations lors de la réélection de ces directeurs, lorsque ces données sont publiées par l'entreprise.

Nous nous opposons a priori à la réélection d'un membre du conseil d'administration s'il a assisté à moins de 75% des réunions du conseil d'administration lors de son précédent mandat, lorsque ces données sont publiées par l'entreprise. Nous accordons une grande importance à l'assiduité et à l'engagement. Être membre d'un conseil d'administration comporte des obligations et des responsabilités envers l'organisation et ses parties prenantes, notamment ses actionnaires. Nous estimons qu'un faible taux de participation des membres peut compromettre la qualité et la pertinence des décisions prises par le conseil d'administration et peut entraîner une perte de confiance de la part des autres membres du conseil, des employés et des actionnaires de l'entreprise.

Cumul des fonctions

Nous nous opposons a priori au cumul des fonctions de Directeur Général et de Président, sauf en cas de circonstances exceptionnelles. En effet, nous sommes favorables à la séparation des pouvoirs afin d'assurer une saine gouvernance d'entreprise. Toutefois, si le cumul des deux fonctions semble être la meilleure option au regard des circonstances dans lesquelles se situe l'entreprise, notamment en cas de crise ou de transformation profonde, nous pourrions envisager une dérogation. Nous examinons individuellement les situations où il serait nécessaire d'élire une même personne aux postes de Directeur Général et de Président.

Rémunération

Nous nous opposons a priori au rapport ou à la politique de rémunération si nous jugeons que celle-ci n'est pas cohérente avec la performance réalisée par l'entreprise ou ne permet pas la création de valeur à long terme pour les actionnaires. Nous estimons nécessaire de disposer d'informations précises sur les modalités et les critères de distribution de l'enveloppe de rémunération entre les administrateurs. Nous encourageons les entreprises à publier leurs politiques de rémunération en détaillant la partie court terme et long terme ainsi que les indicateurs clés de performance financiers et extra-financiers utilisés. Par ailleurs, la pondération des critères de performance ESG doit être suffisamment élevée dans le système de rémunération, nous recommandons que cette pondération soit d'au moins 20% et nous nous opposerons à la rémunération des dirigeants lorsque les critères ESG représentent moins de 10% de la rémunération.

Afin d'éviter d'éventuels conflits d'intérêts avec la direction, Gemway n'est pas favorable à la mise en place d'une rémunération variable pour les administrateurs non exécutifs, y compris le Président du Conseil.

Gemway encourage également les administrateurs à acquérir des actions de la société. Toutefois, la quantité d'actions détenues par les administrateurs indépendants ne doit pas être si élevée qu'elle pourrait compromettre leur indépendance. Nous sommes opposés à l'octroi d'actions gratuites aux administrateurs, car cela pourrait influencer leur prise de décision.

Social

Composition du conseil d'administration

Nous nous opposons a priori à l'élection ou à la réélection de membres du conseil d'administration si le CV et les compétences des administrateurs proposés sont jugés insuffisants. En effet, un ensemble d'administrateurs diversifié, aux compétences et à l'expérience nécessaires, est indispensable à l'élaboration de la stratégie de la société et à la surveillance de sa mise en œuvre.

Féminisation du conseil d'administration

Nous nous opposons a priori à l'élection ou à la réélection de membres masculins au conseil d'administration si, à l'issue du vote, celui-ci ne compte pas au moins 20 % de femmes. La féminisation des conseils d'administration est l'un de nos principaux engagements. Nous avons notamment augmenté le seuil de 10% à 20% en 2024, alors que la moyenne pondérée des femmes présentes aux conseils d'administration de nos indices de référence ne dépasse pas 15%. Nous publions au sein de notre rapport ESG annuel l'évolution année après année de cette donnée pour chacun de nos fonds.

Age des membres du conseil

Nous nous opposons a priori à l'élection ou à la réélection de membres du conseil d'administration de plus de 75 ans, sauf si ce membre est fondateur de la société. En effet, nous pensons que cette limite d'âge favorise le renouvellement et la dynamique du conseil d'administration, la gestion des risques, la compréhension des enjeux contemporains et l'engagement.

Environnement

Prise en compte du changement climatique

Nous nous opposons à priori à l'approbation des comptes d'entreprise (moyen de pression concret) si l'entreprise ne s'engage pas à mettre en place un objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre. En effet, les assemblées générales des entreprises émergentes ne sont pas amenées à soumettre des résolutions en lien avec les enjeux environnementaux et climatiques. Nous pensons que les risques liés au changement climatique devraient être pris en compte par toutes les entreprises en portefeuille afin d'assurer la pérennité de leur activité. C'est pourquoi nous exigeons des entreprises qu'elles publient un objectif de réduction des émissions à effet de serre.

En conséquence, dans ces cas précis de défense des actionnaires minoritaires, que sont indirectement les porteurs de parts des fonds communs de placement de Gemway Assets, la société de gestion se réserve le droit de voter contre de telles résolutions ou de s'abstenir.

Toutefois, GEMWAY ASSETS tient à signaler que tous les sujets qui sont ouverts au vote en Europe ne le sont pas forcément dans les assemblées générales d'actionnaires des pays émergents. Plus de 80% des résolutions proposées portent sur les nominations ou le renouvellement d'administrateurs

Gemway Assets - 2024		
<i>Statistiques de Votes - Assemblées Générales</i>		
		%
Assemblées Générales soumises en 2024	133	
Assemblées votées	112	84,21%
Résolutions soumises en 2024	1219	
Résolutions votées	1059	86,87%
Assemblées votées avec au moins un vote d'opposition	54	48,21%
Assemblées votées avec au moins un vote d'abstention ou d'opposition	61	54,46%
Nombre de résolutions votées en abstention	144	13,60%
Nombre de résolutions votées en opposition	134	12,65%
<i>Statistiques de Votes (Company based calculation)</i>		
Nombre d'entreprises ayant soumis une assemblée	83	
Nombre d'entreprises pour lesquelles au moins une AG a été votée	71	
Nombre d'entreprises pour lesquelles au moins un vote d'opposition a été soumis	48	57,83%
<i>Répartition thématiques des votes d'opposition sur les AG 2024</i>		
		%
Nominations (Board)	71	52,99%
Conventions dites réglementées	0	0,00%
Rémunérations	34	25,37%
Opération sur capital	5	3,73%
Résolutions d'actionnaires	0	0,00%
Opérations entre parties liées (initiés)	0	0,00%
Comptes et audit	17	12,69%
Divers	7	5,22%
<i>Total</i>	<i>134</i>	<i>100%</i>

En 2024, GEMWAY ASSETS a participé à 112 assemblées générales de 71 sociétés dont elle détenait des droits de vote.

En 2024, GEMWAY ASSETS s'est abstenue ou s'est opposée lors du vote d'au moins une résolution dans 61 assemblées générales.

Lien vers la politique de vote 2024, la politique et rapport d'engagement actionnarial 2025, le compte-rendu de politique d'engagement actionnarial 2024 :

<https://www.gemway.com/fr/approche-esg-isr>

c. Bilan de la stratégie d'engagement mise en œuvre

En 2024, l'équipe de gestion de GEMWAY ASSETS a progressé davantage dans l'engagement actionnarial. En 2024, notre équipe de gestion a effectué **30 entretiens dédiés à l'ESG** avec des entreprises émergentes, soit, à fin décembre, **47% des entreprises en portefeuille de GemEquity, 52% des entreprises en portefeuille de GemAsia et 36% des entreprises en portefeuille de GemChina**. C'était l'objectif que l'équipe de gestion s'était fixé en début d'année.

Globalement, nous avons constaté une amélioration notable de la qualité de nos échanges avec les entreprises sur les thématiques ESG. Cette progression a été particulièrement marquée avec les entreprises chinoises de notre portefeuille, qui ont réagi rapidement à l'annonce des bourses de Shanghai, Shenzhen et Pékin concernant la mise en place d'exigences de reporting ESG plus avancées. Plusieurs entreprises nous ont sollicité, soit lors des entretiens, soit en aval, pour mieux comprendre les attentes des investisseurs en termes d'indicateurs, de qualité du reporting ou encore d'objectifs ESG. Un exemple notable est celui de l'entreprise Inovance qui, en aval de notre entretien, nous a transmis un questionnaire destiné à toutes ses parties prenantes afin de recueillir leurs attentes en matière de durabilité.

Nous avons également échangé avec des entreprises leaders dans leurs secteurs, mais régulièrement accusées par des médias, ONG et agences de notation ESG, de ne pas respecter les 10 principes du Global Compact. Parmi elles figurent China Telecom, Hon Hai Precision, et Tencent, respectivement leaders dans les télécommunications, la fabrication d'éléments électroniques, et les services internet et mobiles. Nous les avons directement interrogées sur leurs réponses à ces accusations, les fondements de celles-ci, ainsi que les actions mises en œuvre pour améliorer leur conformité aux principes des Global Compact.

Cette année, nous avons approfondi deux sujets clés : la chaîne d'approvisionnement et la trajectoire de décarbonation des entreprises. La prise en compte de la chaîne d'approvisionnement dans les stratégies ESG varie considérablement selon les entreprises, les pays et les secteurs. Pourtant, il est crucial que les entreprises jouent un rôle actif pour influencer leurs fournisseurs et sous-traitants en renforçant les exigences environnementales et sociales. Par ailleurs, nous avons constaté une multiplication des annonces de décarbonation de la part des entreprises et des gouvernements ces dernières années. Dans une démarche de transparence, nous avons encouragé les entreprises à fournir des feuilles de route claires et précises pour la décarbonation et à faire valider leurs engagements par des organismes internationaux reconnus.

L'équipe de gestion structure ses entretiens ESG autour d'un questionnaire propriétaire, adapté selon le secteur, les activités et les défis spécifiques à chaque entreprise. Les discussions sur les

principales controverses et les questions relatives à la gouvernance restent au cœur de nos échanges.

d. Décisions prises en matière de stratégie d'investissement

GEMWAY ASSETS est une société de gestion de portefeuille dont le cœur de métier est le stock picking.

GEMWAY ASSETS applique une politique d'exclusion stricte à l'ensemble de ses OPCVM actions (GemEquity, GemAsia et GemChina), avec des seuils différenciés selon les fonds. Cette politique couvre les secteurs suivants : armements controversés, hydrocarbures conventionnels et non conventionnels, technologies liées au génome, contenus pornographiques, production de tabac et de cigarettes, extraction et production d'électricité à partir de charbon, huile de palme, biocides, ainsi que les sociétés impliquées dans une controverse de niveau 0/10 selon MSCI (niveau de gravité maximal).

Gemway Assets s'engage à respecter pour son OPCVM Obligataire (GemBond) la liste d'exclusion suivante :

- Mines antipersonnelles et munitions à fragmentation *
- Equipement militaire et solutions de défense
- Production de gaz et pétrole de schiste ou de boues bitumineuses
- Technologie du génome
- Contenu pornographique
- Production de tabac & cigarettes
- Huile de palme *
- Extraction du charbon
- Sociétés impliquées dans la violation des droits de l'homme ou dans une controverse Sustainalytics de niveau 5

Nb : un seuil inférieur à 5% du chiffre d'affaires consolidé est imposé (en direct ou à travers les filiales) sauf pour les secteurs avec « * » pour lesquelles le seuil est à 0%

Nous nous engageons à exclure de nos portefeuilles les sociétés impliquées dans l'extraction de charbon et l'exploitation d'hydrocarbures non-conventionnels d'ici 2030.

En 2022, nous avons pris la décision de désinvestir la société Larsen & Toubro, un conglomérat indien présent surtout dans l'ingénierie et la construction civile, solutions informatiques et financières. La raison de cette décision est leur exposition au secteur de la défense à hauteur de 3-4% du chiffre d'affaires et notamment le risque que leurs systèmes de projection puissent accueillir des missiles à fragmentation. Malgré le démenti de la société, les experts des agences de notation ESG tels que MSCI et Sustainalytics notent la société comme producteur d'armes controversées. Pour donner suite à cette révélation nous avons choisi de vendre ce titre qui allait à l'encontre de notre politique d'exclusion.

Le groupe Astra International est un conglomérat indonésien impliqué essentiellement dans la production et la vente d'automobiles, les services financiers et l'exploitation de mines de charbon.

Cette dernière activité est réalisée à travers la société United Tractors, dont Astra est actionnaire à hauteur de 59,5%. En 2022, l'activité liée au charbon a contribué à hauteur de 66% au profit du conglomérat, pro forma. De ce fait, et malgré un meilleur environnement macroéconomique indonésien favorable aux activités hors mines du groupe, nous avons fait le choix de ne pas investir dans Astra International, le charbon figurant dans notre liste d'exclusion.

Depuis 2020, Gemway Assets s'engage à surperformer l'indice de référence pour l'ensemble des fonds gérés sur les deux indicateurs ESG suivants :

- **Intensité carbone WACI** (moyenne pondérée des intensités carbonees, soit tonnes de CO2 par million d'euros de chiffre d'affaires - source : S&P Global et Gemway Assets), avec un taux de couverture minimum de 90%.
- **Taux de féminisation des Conseils d'Administration et de Surveillance** (source : sociétés - Gemway Assets), avec un taux de couverture minimum de 70%.

Le suivi de ces indicateurs est disponible dans le Rapport ESG annuel, mais également dans le Reporting mensuel de chacun des fonds (tous accessibles sur notre site (www.gemway.com)).

GEMWAY se réserve la possibilité de développer une action de dialogue actionnarial sur un sujet E, S ou G si l'occasion le permet, c'est-à-dire si un sujet devient assez mûr pour être approfondi avec les entreprises investies.

E. Taxonomie européenne et combustibles fossiles

a. Dans les activités conformes à la taxonomie de l'UE

Les données ne sont pas encore disponibles pour la taxonomie de l'UE dans l'univers des marchés émergents. GEMWAY ASSETS vise dès à présent (sur les fonds actions), un objectif de 0% des portefeuilles alignés sur la taxonomie.

GEMWAY ASSETS s'engage à favoriser l'investissement dans le secteur des énergies propres.

Part des encours concernant les activités éligibles aux critères techniques du règlement (UE) 2020/852 "Taxonomie" au 31 décembre 2024 :

	Ratio réglementaire basé sur les publications des contreparties
Part dans l'actif total des expositions sur des activités économiques éligibles à la Taxonomie	2,0%
Part dans l'actif total des expositions sur des activités économiques non éligibles à la Taxonomie	0,00%
Part dans l'actif total des expositions sur des administrations centrales, des banques centrales ou des émetteurs supranationaux	1,89%
Part dans l'actif total des produits dérivés	0,00%
Part dans l'actif total des expositions sur des entreprises qui ne sont pas tenues des informations non financières en vertu de l'article 19 bis ou de l'article 29 bis de la directive 2013/34/UE	98,0%

b. Dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles

GEMWAY ASSETS s'engage à respecter :

- GemEquity : l'exclusion des hydrocarbures non conventionnels, si ces activités représentent plus de 10% du chiffre d'affaires consolidé des entreprises d'après les sources GOGEL.
- GemAsia : l'exclusion des hydrocarbures non conventionnels issus des sables bitumineux et de la fracturation hydraulique, si ces activités représentent plus de 10% du chiffre d'affaires consolidé des entreprises d'après les sources GOGEL.
- GemChina : l'exclusion des hydrocarbures conventionnels et non conventionnels, dès le premier euro de chiffre d'affaires d'après les sources GOGEL.

Au 31 décembre 2024, GEMWAY ASSETS détenait une seule entreprise active dans le secteur des combustibles fossiles, et notamment dans la distribution de gaz naturel, représentant un poids total de 1,1% dans l'actif total de GEMWAY ASSETS.

Nous nous engageons à une sortie définitive des sociétés impliquées dans les hydrocarbures non-conventionnels et le charbon à horizon 2030, dans la limite des informations fournies par les sociétés.

F. Stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux des articles 2 et 4 de l'Accord de Paris relatifs à l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre

a. Objectif quantitatif à l'horizon 2030

L'objectif est de maintenir une empreinte carbone (WACI) inférieure de 30% à celle de l'indice à horizon 2030.

Nous disposons de plusieurs indicateurs pour monitorer les émissions de gaz à effet de serre des sociétés détenues en portefeuille. Notamment, le taux de couverture SBTi qui calcule le pourcentage d'entreprises engagées auprès de Science Based Target initiative. Au 31 décembre 2024 :

Taux de couverture SBTi	
Total AUM	344 834 390
GemEquity	29,87%
GemAsia	31,15%
GemChina	28,73%

b. Éléments sur la méthodologie interne utilisée

Les données de MSCI sont utilisées pour le calcul de l'empreinte carbone (WACI) et de la trajectoire carbone des entreprises en portefeuille depuis 2024.

Dans certains cas, lorsque l'information est manquante, des calculs statistiques sont utilisés afin d'obtenir une estimation.

Le WACI, *Weighted Average Carbon Intensity*, mesure les émissions de CO2 rapportées au chiffre

d'affaires de l'entreprise.

Le taux de couverture SBTi est une approche externe développée à l'initiative de Science Based Targets (SBTi). Plus de détails sur la méthodologie sont disponibles sur le site internet de l'initiative et le guide dédié aux institutions financières (<https://sciencebasedtargets.org/>).

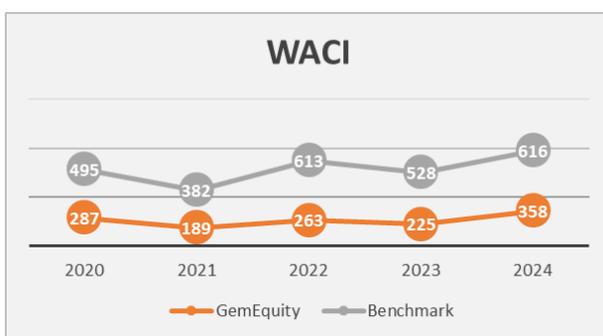
Pour GemBond, le WACI mesure les émissions de CO2 rapportées au nombre d'habitants du pays. Nos calculs s'appuient sur les données de Our World in Data et Global Carbon Project.

c. Quantification des résultats à l'aide d'au moins un indicateur

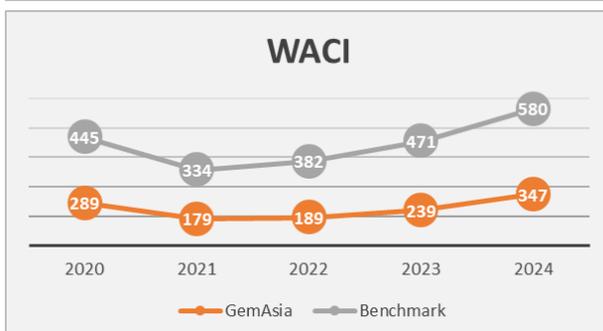
Pour nos fonds actions, les indicateurs que nous utilisons pour quantifier l'évolution des sociétés en portefeuille sur les enjeux relatifs aux émissions du gaz à effet de serre au 31 décembre 2024 :

L'intensité carbone, WACI (Tonnes CO2/ M d'euros de CA) :

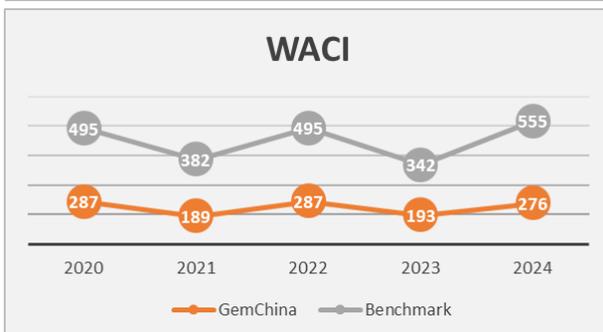
GemEquity :



GemAsia :



GemChina :



Pour GemBond, nous utilisons également le WACI, qui mesure les émissions de CO2 rapportées au nombre d'habitants du pays.

En 2024, le WACI du portefeuille de GemBond s'élevait à 5,54 tonnes de CO2 par habitant par rapport à 6,95 au niveau de l'indice de référence, soit une amélioration moyenne de 21%.

De plus, plus de 70% du portefeuille de GemBond contribue à l'Objectif de Développement Durable

13 sur les mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques.

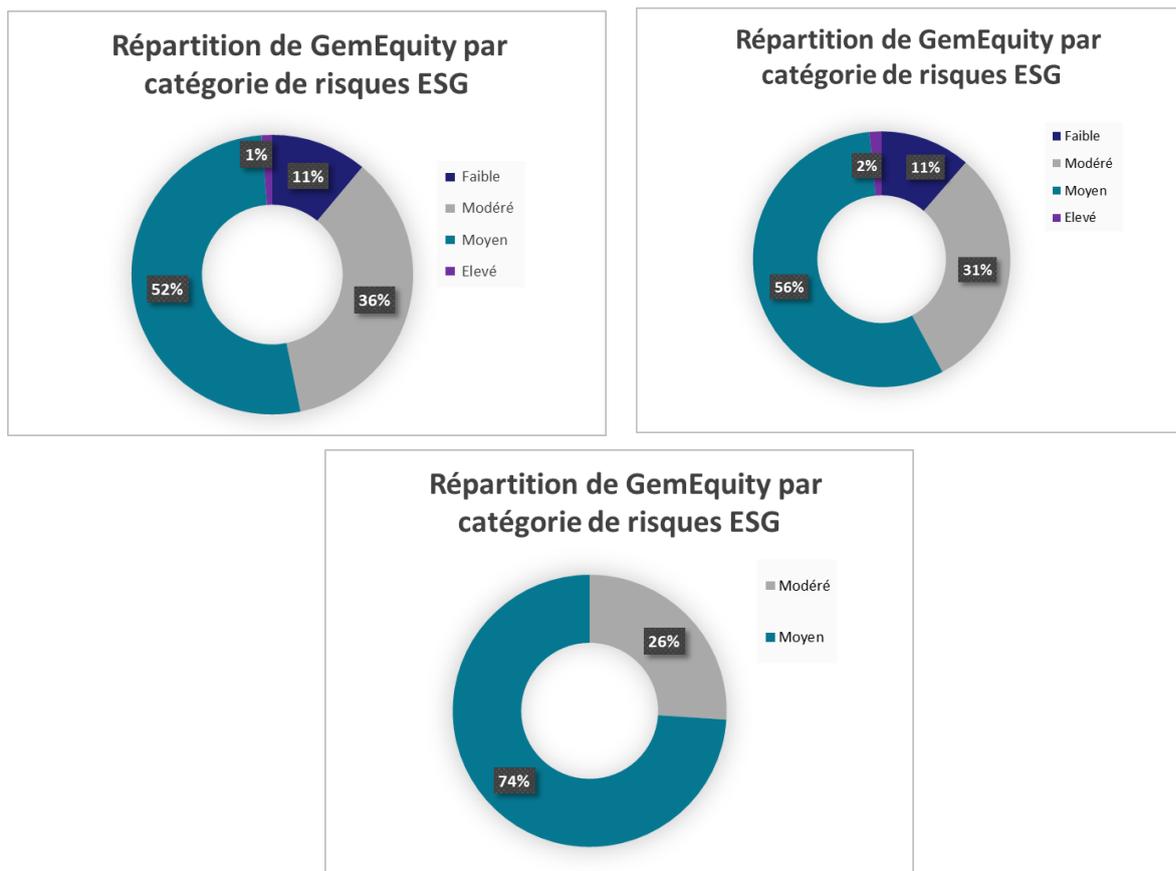
d. Pour les entités gérant des fonds indiciels

Non applicable.

e. Rôle et usage de l'évaluation dans la stratégie d'investissement

Notre méthodologie d'évaluation se base sur l'utilisation d'un grand nombre d'indicateurs. Pour l'aspect gouvernance, nous surveillons notamment la diversité et l'indépendance des conseils d'administration ainsi que les controverses et le niveau de transparence. Pour l'aspect social, nous prenons en compte des indicateurs comme le nombre d'heures de formation fournies aux employés, la part des femmes dans la base salariale. Pour l'aspect environnemental, nous prenons en compte l'intensité carbone, l'empreinte carbone, les émissions de GES, leur engagement Net Zero ou encore le coût de leur empreinte environnementale. Nous procédons à une analyse complète des risques ESG des sociétés afin de mesurer leur exposition aux risques d'évolution réglementaire notamment.

La répartition des risques ESG des fonds actions au 31 décembre 2024 :



Pour GemBond, nous utilisons également de nombreux indicateurs dans notre analyse ESG. Pour l'aspect environnemental, nous tenons compte de l'intensité énergétique, l'intensité carbone, l'utilisation des énergies renouvelables, l'indépendance énergétique, le pourcentage de terres sous 5

mètres, la productivité de l'eau, le stress hydrique ainsi que la protection de l'habitat.

En ce qui concerne l'aspect social, nous regardons l'accès à l'eau et l'assainissement, la sécurité alimentaire, l'accès à l'électricité, l'espérance de vie, le pourcentage de médecins, la pollution de l'air, l'égalité de genre, la durée de la scolarité ou encore l'accès à internet.

Enfin, pour la gouvernance, nous suivons des données comme le respect du droit, le contrôle de la corruption, la facilité d'entreprendre, les droits politiques, les libertés civiles, le droit de vote, la stabilité politique et le degré de paix.

f. Changements intervenus au sein de la stratégie d'investissement en lien avec la stratégie d'alignement avec l'Accord de Paris

La thématique d'investissement étant le développement des classes moyennes dans les pays émergents (d'où une sous pondération structurelle des valeurs cycliques), la composition du portefeuille a toujours favorisé les sociétés moins polluantes, et de fait, alignées avec l'Accord de Paris.

GEMWAY ASSETS s'engage à respecter :

- GemEquity : l'exclusion des hydrocarbures non conventionnels, si ces activités représentent plus de 10% du chiffre d'affaires consolidé des entreprises d'après les sources GOGEL.
- GemAsia : l'exclusion des hydrocarbures non conventionnels issus des sables bitumineux et de la fracturation hydraulique, si ces activités représentent plus de 10% du chiffre d'affaires consolidé des entreprises d'après les sources GOGEL.
- GemChina : l'exclusion des hydrocarbures conventionnels et non conventionnels, dès le premier euro de chiffre d'affaires d'après les sources GOGEL.

Nous nous engageons à une sortie définitive des sociétés impliquées dans les hydrocarbures non-conventionnels et le charbon à horizon 2030, dans la limite des informations fournies par les sociétés.

g. Eventuelles actions de suivi

Le monitoring des portefeuilles est effectué à travers la plateforme S&P Global et Sustainalytics en 2024 puis MSCI depuis la fin de 2024.

Tout titre à même de rentrer dans le portefeuille est analysé au préalable. Il respecte donc, a priori, nos critères de sélection extra financiers. Toutefois, si l'empreinte carbone d'un titre venait à se dégrader, mettant à risque l'empreinte globale du portefeuille, nous prendrions alors les mesures nécessaires de vente partielle ou totale du titre sous 3 mois.

Nous envisageons d'améliorer notre analyse ESG par l'utilisation de nouvelles fonctionnalités et de nouvelles plateformes auprès des fournisseurs de données ESG.

h. Fréquence de l'évaluation

Evaluation au fil de l'eau.

Mise à jour annuelle des données.

G. Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité

a. Mesure du respect des objectifs figurant dans la Convention sur la diversité biologique

Nous sommes en phase de collecte des données concernant le domaine de la biodiversité.

Signataire du CDP, nous avons pris en compte les modifications du questionnaire du CDP. Dès à présent, notre questionnaire standard ESG sociétés prend en compte les questions sur la biodiversité.

Le CDP est une association à but non lucratif qui prend contact avec des investisseurs, des villes, des pays et des entreprises pour collecter leurs données d'impact environnemental. Le CDP rassemble l'une des plus importantes quantités de données environnementales au monde, c'est un acteur majeur et incontournable pour les fournisseurs de données ESG notamment qui utilisent cette base de données. S'engager auprès du CDP nous permet notamment dans notre dialogue actionnarial, d'encourager les sociétés à répondre aux différents questionnaires environnementaux du CDP.

b. Analyse de la contribution à la réduction des principales pressions et impacts sur la biodiversité

L'IPBES définit les cinq principales pressions qui affectent la biodiversité :

- Changement d'usage des terres et mers et destruction des habitats
- Surexploitation des ressources
- Changement climatique
- Pollutions
- Espèces exotiques envahissantes

Nous réfléchissons actuellement aux indicateurs adéquats pour analyser l'impact sur la biodiversité des entreprises que nous détenons au regard de ces cinq pressions définies par l'IPBES. Nous ne sommes pas encore en mesure d'analyser notre contribution à la réduction des principales pressions sur la biodiversité.

Cependant nous estimons que le secteur qui impacte le plus la biodiversité est celui de l'énergie, il constitue 1,1% des encours sous gestion de GEMWAY ASSETS au 31 décembre 2024.

Certains secteurs néfastes à la biodiversité sont exclus de nos investissements, en partie ou en totalité. C'est notamment le cas des secteurs des hydrocarbures, du charbon, des biocides ou encore de l'huile de palme.

c. Mention de l'appui sur un indicateur d'empreinte biodiversité

Pour l'empreinte biodiversité, nous évaluons l'exposition des entreprises aux risques liés à l'impact potentiel de leurs activités sur la biodiversité, ainsi que le degré de dégradation des écosystèmes dans leurs zones d'exploitation. Cette évaluation se fonde sur les activités de l'entreprise et sa répartition géographique. La note fournie par MSCI s'étend de 0 à 10.

	Biodiversity & Land Use Exposure Score	Coverage
GemEquity	1,78	98,39%
GemAsia	1,78	98,83%
GemChina	1,91	96,57%

Pour l’empreinte biodiversité de GemBond, nous utilisons les données de **Protected Planet** sur la part des espaces maritimes et terrestres protégés de chaque pays. Les espaces maritimes et terrestres sont des espaces délimités qui répondent à des objectifs de protection de la biodiversité, et nous permet de comparer la politique en matière de préservation et de restauration de la biodiversité des pays.

A fin 2024, la part des espaces maritimes et terrestres protégés représentait 15,9% de GemBond contre 15,8% pour l’indice de référence.

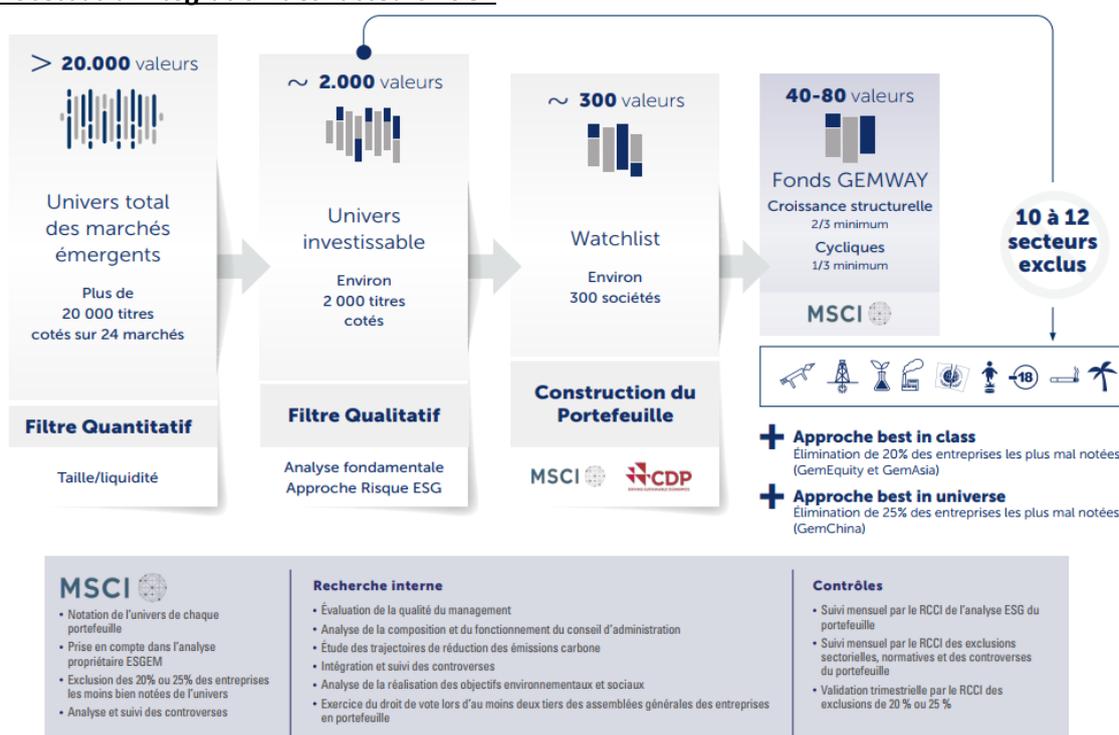
Par ailleurs, l’analyse ESG des pays fournie par Sustainalytics comprend un indicateur d’empreinte biodiversité qui est la protection de l’habitat.

H. Démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques, notamment les risques physiques, de transition et de responsabilité liés au changement climatique et à la biodiversité

a. Processus d’identification, d’évaluation, de priorisation et de gestion des risques liés à la prise en compte des critères ESG

Notre approche ESG est avant tout une approche de risque. Des informations au fil de l’eau comme des alertes MSCI sur les controverses nous amènent à réévaluer l’impact du risque ESG sur le risque opérationnel de la société.

Processus d’intégration des facteurs ESG :



Les risques liés à la prise en compte des critères ESG, notamment la gestion des risques physiques, de transition et de responsabilité liés au changement climatique et à la biodiversité sont complètement intégrés à notre processus d'investissement, dans la limite des données publiées par les sociétés.

Nous sommes alertés lorsque de nouvelles controverses apparaissent, nous pouvons donc corriger rapidement notre analyse ESG et agir en conséquence.

b. Description des principaux risques en matière environnementale, sociale et de qualité de la gouvernance pris en compte et analysés pour chacun de ces risques

- **Gouvernance** : conflits d'intérêt (différentes activités, utilisation de titres pour financer des activités annexes...) ; management non qualifié pour les tâches assignés ; risque de procès
- **Social** : absentéisme ; turnover trop élevé des salariés ; non alignement des intérêts des employés avec ceux de l'entreprise ; manque de diversité ; discrimination
- **Environnemental** : risque de pollution (impact environnemental et/ou sur la santé des employés) ; risque écologique (destruction d'espèces) ; réchauffement climatique :
 - Les **risques physiques** liés à une plus grande fréquence et une plus grande ampleur des phénomènes météorologique extrêmes, concerneront à moyen terme les sociétés émergentes utilisant notamment des ressources naturelles dans leur processus de production.
 - Les **risques de transition** liés aux effets de la mise en place d'une économie décarbonée et de ses diverses conséquences sur le marché, affecteront de nombreuses entreprises basées dans les pays émergents ayant pris des engagements de neutralité carbone ou d'économie décarbonée comme le Brésil qui s'est engagé à devenir neutre en carbone d'ici 2050, tout comme l'Afrique du Sud, la Thaïlande ou encore la Corée du Sud. Ce risque peut également devenir une opportunité technologique pour les entreprises innovantes, par exemple les entreprises du secteur automobile.
 - Les **risques de contentieux ou de responsabilité** liés aux facteurs environnementaux et aux évolutions réglementaires, sont susceptibles de toucher certaines entreprises en portefeuille à moyen terme, c'est le cas du secteur de l'énergie. En effet, de plus en plus de pays et d'instances supranationales légifèrent sur ces secteurs pour en interdire l'exploration et l'exploitation.

c. Fréquence de la revue du cadre de gestion des risques

Le cadre de gestion risques est revu chaque année.

d. Plan d'action visant à réduire l'exposition du portefeuille de GEMWAY ASSETS aux principaux risques ESG pris en compte

Afin de réduire l'exposition du portefeuille de GEMWAY ASSETS aux principaux risques ESG pris en compte, nous avons mis en place différents plans d'action. Nous disposons en effet d'une politique d'exclusion pour nous prémunir de certains risques de transition et de responsabilité liés aux facteurs environnementaux.

GEMWAY ASSETS s'engage à respecter :

- GemEquity : l'exclusion des hydrocarbures non conventionnels, si ces activités représentent plus de 10% du chiffre d'affaires consolidé des entreprises d'après les sources GOGEL.
- GemAsia : l'exclusion des hydrocarbures non conventionnels issus des sables bitumineux et de la fracturation hydraulique, si ces activités représentent plus de 10% du chiffre d'affaires consolidé des entreprises d'après les sources GOGEL.
- GemChina : l'exclusion des hydrocarbures conventionnels et non conventionnels, dès le premier euro de chiffre d'affaires d'après les sources GOGEL.

De même, nous excluons les sociétés impliquées dans l'extraction du charbon ou encore dans des sociétés impliquées dans des controverses MSCI sévères.

Lien vers notre politique d'exclusion : <https://www.gemway.com/fr/approche-esg-isr>

Notre plan d'actions pour réduire notre exposition aux risques physiques, de transition ou de contentieux consiste à effectuer régulièrement des entretiens avec les sociétés en portefeuille et avec les sociétés de notre watchlist en suivant un questionnaire ESG spécifique détaillé qui reprend les enjeux et les risques ESG auxquels sont confrontés les entreprises.

e. Estimation quantitative de l'impact financier des principaux risques en matière environnementale, sociale et de qualité de la gouvernance

En ce qui concerne les risques de gouvernance, nous considérons qu'ils proviennent principalement des sociétés détenues en majorité par l'état dans des domaines stratégiques, au 31 décembre 2024, nous estimons que 1,5% de nos encours totaux sont exposés.

En ce qui concerne les risques environnementaux, nous estimons que les sociétés du secteur de l'énergie sont particulièrement exposées à ces risques. Au 31 décembre 2024, nous avons 1,11% de nos portefeuilles investis dans ce secteur.

f. Indication de l'évolution des choix méthodologiques et des résultats

En 2022, nous avons amélioré notre méthodologie de prise en compte des critères ESG. Nous avons notamment défini ce que nous considérons être un investissement durable, c'est-à-dire un investissement qui réduit notre exposition aux risques ESG. Pour être un investissement durable, nous pensons que 5 critères doivent être réunis :

- 1) une intensité carbone (WACI) inférieure de 20% à celle de l'indice de référence
- 2) un objectif zéro émission de CO2
- 3) la publication des GES de scope 1 et 2
- 4) un taux de formation de minimum 20h par an et par employé
- 5) au moins 20% de femmes parmi les employés de l'entreprise.

Les investissements durables représentaient au 31 décembre 2024, 25,3% de GemEquity, 26,6% de GemAsia ainsi que 29,3% de GemChina.

% des sociétés répondant aux critères

	Indicateur	GemEquity	GemAsia	GemChina
ENV.	Publication de Scope 1 + 2	94,6 %	98,3 %	99,5 %
	Objectif Zéro Carbone	66,6 %	68,3 %	51,7 %
	WACI < 20 % vs indice de référence	71,5 %	65,7 %	86 %
SOCIAL	Min 20% de femmes dans la base employée	78,1 %	78,2 %	85,6 %
	Min 20 heures de formation par employé	67,8 %	71,6 %	73,6 %
	5 critères combinés	25,3 %	26,6 %	29,3 %

Au début de l'année 2024, nous avons décidé d'augmenter le seuil minimum des investissements durables de 15% sur l'exercice 2023 à 20% sur l'exercice 2024.

Concernant GemBond, nous considérons comme des investissements durables, des investissements qui répondent à deux critères, un WACI inférieur à celui de l'indice et un pays considéré comme libre ou partiellement libre. En 2024, les investissements durables représentaient 63% de GemBond

GemBond monitore également les investissements qui contribuent aux Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies et plus particulièrement à ces deux objectifs :

Au niveau opérationnel, plus de 50% du portefeuille de GemBond contribue à chacun des ODD suivants :

- ODD 13 : Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques : 72,4% du portefeuille GemBond est aligné avec cet ODD.
- ODD 16 : Paix, justice et institutions efficaces : 69,9% du portefeuille GemBond est aligné avec cet ODD.

Vous pouvez retrouver les liens vers les annexes SFDR 2 et 4 des fonds Article 8 (GemEquity, GemAsia, GemChina et GemBond) sur notre site internet : <https://www.gemway.com/fr/approche-esg-isr>

I. Plan d'amélioration continue (points d'amélioration & actions correctrices)

1. Elargir le nombre de sociétés sujettes à un entretien ESG dédié (30 à fin décembre 2024)
2. Monitorer de manière plus précise la trajectoire carbone des portefeuilles et l'analyse des scénarios afin d'améliorer la prise en compte des enjeux climatiques
3. Ajouter des indicateurs spécifiques pour répondre à de nouveaux besoins
4. Intégrer en pratique la biodiversité dans le processus d'investissement
5. Développer des outils de quantification de l'impact financier des critères ESG
6. Développer une stratégie RSE plus engagée